



## Notice de mise en œuvre d'une végétalisation extensive de Toiture Terrasse par tapis précultivés

### Période de plantation :

Toute l'année sauf périodes de gel ou de sécheresse prolongée\*. Pour ces raisons, les périodes de Janvier-Février et de Juillet-Août sont à éviter.

### Réception, déchargement :

Les tapis précultivés doivent être mis en œuvre dans les 24 heures suivant leur livraison, sinon ils doivent être déroulés et étalés en une seule couche et arrosés.

En cas de forte chaleur (> 25°C), la pose doit être réalisée immédiatement après la livraison.

### Mise en œuvre :

Les tapis précultivés doivent être posés sur 4 à 8 cm de substrat selon la couche drainante mise en œuvre. Le substrat doit être bien nivelé et aplani pour éviter le phénomène de vague puis arrosé copieusement et amendé d'engrais à raison de 1 kg/m<sup>3</sup>.

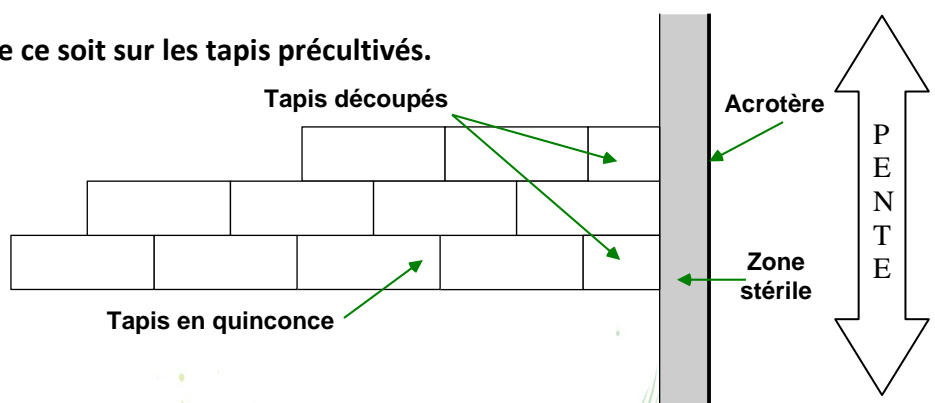
Les tapis sont ensuite déroulés les uns à côté des autres sans chevauchement.

Les joints et les surfaces dégarnis sont rechargés en substrat.

Les tapis doivent ensuite être arrosés à saturation immédiatement après la pose (à cet effet, conformément aux Règles Professionnelles pour la conception et la réalisation des terrasses et toitures végétalisées de novembre 2007, un ou plusieurs point (s) d'eau de débit dimensionné à la surface végétalisée (pression > 2.5 bars) doit avoir été prévu et être disponible, au niveau de la terrasse, pendant et après les travaux).

**Il est interdit d'entreposer quoi que ce soit sur les tapis précultivés.**

Schéma de pose



### Après la mise en œuvre :

L'entretien est obligatoire et doit être formalisé par un contrat au plus tard à la réception de l'ouvrage.

Un arrosage copieux est nécessaire au moins une fois par semaine pendant les deux premiers mois (suivant pluviométrie).

En cas de température > 25°C, il convient alors de prévoir 2 à 3 arrosages par semaine.

Ensuite il convient de respecter les prescriptions d'entretien prévues dans le Cahier des Clauses Techniques du procédé MEPS SEMPERVIVUM et dans le contrat d'entretien particulier mis en place.



\*sécheresse prolongée = 2 semaines à température > 25°C et sans pluie.